



Échelle 1/ 2.500^e

Modification simplifiée n°1
Approuvée par délibération
en date du 23 mai 2022

4.1.2 - SECTEUR CHEF-LIEU ET CHELOU

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
05 février 2020

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
19 juillet 2021

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Légende :

- U : Zone urbaine
- Uep : zone urbaine destinée aux équipements publics
- 1AU : Zone à urbaniser
- 2AU : secteur à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- A-s : Zone agricole destinée à la pratique du ski
- N-s : zone naturelle destinée à la pratique du ski

Éléments informatifs du PLU

- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre
- () Éléments bâti patrimonial
- ▭ Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▨ Emplacement réservé (ER)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiment d'estive
- ★ Bâtiment d'élevage
- zh Zone humide
- ra Restaurant d'altitude
- STECAL Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- ▨ Périmètre de protection des captages d'eau potable
- ▨ Corridor écologique
- - - Limite de la bande de classement sonore (100 m de l'axe de la RD1212)

Prise en compte des risques naturels

- ▨ Secteur à risque fort du PIZ
- ▨ Secteur à risque moyen du PIZ
- Secteur à risque faible PIZ

